

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNI LE 5 MARS 2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 février 2010

PRESENTS : MM PATIER, LEBLANC, CAILLAUD, DRUAUX, Mme GAILLOT, MADORE, TRABAC, M. SARRE, Mme PRIOLLAUD, MM. CHAMAUD, BRUTUS, LALLEMAND, CHAUMEIL.

ABSENTS EXCUSES : Mme BALARD (procuration de vote à M. CHAMAUD), M. LABRUNE (procuration de vote à M. CHAUMEIL)

Mme GAILLOT Danielle est élue secrétaire de séance.

La lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 3 décembre 2010 est faite par M. DRUAUX.

Observations : M. CHAMAUD souhaite que soit vérifié si sa remarque concernant le Directeur de l'Ecole de Musique est mentionnée dans le précédent compte rendu.

ORDRE DU JOUR :

LICENCE IV

La licence du Dupuytren expire en juillet, il est donc souhaitable de la revendre avant cette date au prix d'achat à M. FRUGIER qui effectuera les démarches nécessaires pour son renouvellement.

En ce qui concerne la vente de l'hôtel restaurant les accords bancaires ont été obtenus, il ne reste plus qu'à attendre la réponse de la Région pour les subventions. La signature pourrait avoir lieu fin juillet, les travaux en septembre et l'ouverture pour mars 2011.

Le conseil municipal donne son accord pour la vente de la licence IV du Dupuytren au prix d'achat soit 2000 €.

AMORTISSEMENT ASSAINISSEMENT

Il convient d'amortir les travaux d'assainissement réalisés en 2008 avenue de la République d'un montant de 22 865,52 €. Après délibérations, le conseil propose d'amortir des travaux sur 50 ans.

AUTORISATION DE MANDATEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2010 D'ASSAINISSEMENT

Pour permettre de liquider la facture de l'ARBRE, le Conseil donne son autorisation au maire pour engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2010 les dépenses d'investissement d'assainissement suivantes :

Immobilisation incorporelle – chapitre 20 : 6500 € Correspondant au quart du montant inscrit au BP 2009.

SPANC

Suite à l'appel d'offres concernant le Contrôle des dispositifs d'assainissement non collectifs, la commission d'appel d'offres du groupement de communes a ouvert les plis le 03 Février 2010, 2 entreprises ont soumissionnés :

IMPACT CONSEIL : **62 086,00 HT**

SAUR : **61 805,00 HT**

Après étude des propositions la CAO a retenu LA SAUR.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité a confirmé le choix de la Commission d'Appel d'Offre.

La participation moyenne par foyer sera de 70 € pour un contrôle.

Pour Pierre-Buffière une réunion aura lieu en mai. Une cinquantaine de foyers vont être concernés.

VENTE D'HERBE

Pour cette année la vente d'herbe portera sur 5 hectares. Un article sera passé dans les journaux pour l'offre de prix.

M. CHAMAUD estime que c'est dommage que la partie visible du camping en dessous de la salle culturelle soit vendue. M. CAILLAUD précise qu'un aménagement paysager est prévu.

EMPLOI SAISONNIER

Il faut faire paraître la date de clôture pour les candidatures à un poste saisonnier. Les conditions de recrutement de l'an dernier sont reconduites pour 2010

SYDED

La reprise des hauts de quai serait faite par le SYDED de manière individuelle au choix des communes avec reprise des emprunts, frais de remise aux normes estimée à 25 000 €, mise en place de l'informatique avec cartes magnétiques. Le fichier listing des foyers est à faire sur la commune pour mise en place en septembre.

Nous n'avons aucune remarque du SYDED en ce qui concerne la gestion de la déchetterie le personnel fait très bien son travail, toutefois pour le personnel non repris, il faudra prévoir la réutilisation des heures qui étaient réalisées à la déchetterie.

Il faut également craindre une hausse du coût à la tonne par habitant.

MISSION LOCALE RURALE

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion à la Mission locale rurale. La cotisation pour 2010 s'élèvera à 0,78 € par habitant.

Le Conseil Municipal unanime accepte de renouveler son adhésion à la Mission Locale Rurale.

INFORMATIQUE MAIRIE

La CERIG nous propose un contrat d'entretien pour le système de sauvegarde d'un montant de 44 € par an. Après délibération le conseil donne son accord pour souscrire ce contrat d'entretien.

Suite à une panne et vu l'ancienneté des postes informatiques il a été nécessaire de renouveler les ordinateurs du secrétariat.

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Les nouveaux chiffres de population issus du recensement annuel de la population et la nécessité de prendre désormais en compte la population totale pour le calcul de la redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité nous conduisent à prendre une délibération pour la prise en compte du nouveau seuil de population soit 1145 h, pour fixer le montant de la redevance. Le conseil municipal unanime adopte cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Elections

Il convient de prévoir les permanences de surveillance du bureau de vote pour le 14 et 21 mars. Une feuille circule pour que chacun s'inscrive selon ses disponibilités.

Orientations budgétaires

Monsieur le Maire présente les projets pour 2010. Les points importants sont : le Chauffage de la mairie, la réfection cours des écoles, l'accessibilité handicapés mairie, le parking de la mairie, la réhabilitation du T4 mairie. Il est prévu des achats de matériel, de la signalétique, de la réfection de voirie et de bâtiments, du mobilier urbain et cinéraire. Sont subventionnés, l'étude diagnostic énergie de la mairie, le chauffage, certains travaux de voirie, l'accessibilité handicapés, l'achat de l'écran pour ciné+, les cases de columbarium.

Ecole numérique rurale

Monsieur LEBLANC précise que la participation recalculée sera un peu plus élevée. Ce projet n'a pas été retenu par l'académie cette année, mais le dossier est de nouveau présenté pour le RPI. Les démarches sont réalisées par St Hilaire Bonneval.

Communauté de Communes

Un courrier de demande d'information a été envoyé à la préfecture, en ce qui concerne la volonté de la commune de St Paul de sortir de la Communauté de Communes Briance-Roselle, afin de rejoindre une autre Communauté. Chacun a été destinataire de la réponse de la préfecture.

M. CHAMAUD précise que la commune de St Paul voulait faire entrer les Communes de St Genest et St Bonnet dans la Communauté, mais n'avait jamais émis le souhait de se tourner vers St Léonard. C'est son choix, mais nous, qu'allons nous faire ? Aux vœux de St Germain, il aurait été parlé de l'opportunité de la venue de la Communauté de Communes Briance Roselle, mais qu'en sera-t-il des compétences ?

En effet nous sommes obligés de bouger, mais rien ne dit que, en cas de regroupement sur l'axe A20, nous ne soyons pas englobés par St YRIEIX.

M. CHAMAUD pense qu'il vaut mieux rester du côté rural et ne surtout pas aller vers l'agglo de LIMOGES.

Pour le moment, M. le Maire précise qu'il lui manque un contact avec l'ISSAURE.

M. CAILLAUD, pense qu'il faut étudier toutes les possibilités, y compris Nexon, ST Yrieix et Limoges.

Maison de la solidarité

Monsieur CAILLAUD précise que le projet va être réalisé en deux tranches.

En 2010 la cession de la partie communale et aménagement d'un appartement de fonction au 1^{er} étage

En 2011 création en partie basse des bureaux de la maison de la solidarité.

Ces locaux seront entièrement à la charge du département. La commune récupérera 2 bureaux et 3 autres seront réservés aux associations de la MSD.

Chabanas

Le plan d'aménagement de la voirie est présenté par M. CAILLAUD. Les travaux seront réalisés en deux tranches. La zone comptera environ 20 lots.

Assainissement

Une nouvelle étude de zonage avait été demandée, les résultats identiques à la première étude, ont mis en avant les priorités.

- Réhabilitation des réseaux du quartier du Pont Neuf
- Création d'un bassin de rétention impliquant l'achat d'une partie de la parcelle appartenant à M. Beaugerie
- Mise en place d'un réseau séparatif gravitaire Impasse Blanzou
- Mise en place d'un réseau séparatif avec refoulement rue de la fabrique, rue de Beausoleil et rue du Pont Vieux.

Soit environ 717 000 € H.T. de travaux sur 6 ans.

Une étude supplémentaire, estimée à 20 000 €, est à faire pour le relevé topographique du secteur compris entre le pont neuf et la station.

Maison de retraite

Le projet de transfert de l'emprunt est abandonné. L'emprunt se termine en 2014 et ne représente pas un intérêt majeur pour la maison de retraite, de plus cette opération augmenterait le coût de journée pour les résidents.

Syndicat de voirie

Le syndicat de voirie est en difficulté, la prochaine réunion syndicale aura lieu dans 3 ou 4 mois. Les indemnités des président et vice-président sont supprimés.

PLU

On arrive à la fin de la révision. La commission des sites a été consultée pour l'urbanisation des zones de Chabanas.

M. CHAMAUD demande si M. MALABRE siège toujours au SEHV ?

M. CAILLAUD informe de l'ouverture des « resto du cœur ». Tous les travaux sur ce local ont été faits par eux même.

L'appartement au dessus est loué. Loyer mensuel 350 €.

Cimetière

M. et Mme BONNEVILLE souhaitent donner la concession qu'ils avaient réservée. Un acte de substitution sera réalisé au profit des nouveaux concessionnaires.

Columbarium

La dernière case de columbarium a été louée, trois cases supplémentaires ont été commandées et arriveront dans le courant du mois. Il faudra en prévoir d'autres. Cet achat peut être subventionné par le conseil général.

Transports scolaires

Le Syndicat des transports scolaires a un an de sursis avant dissolution. L'actif sera réparti entre les communes adhérentes.

Tour du canton

Nous avons reçu une demande de subvention, la subvention de 170 € attribuée en 2009 est reconduite.

Conciliateur

Une subvention de 50 € est reconduite pour cette année.

Monsieur BRUTUS informe le conseil que la 2^{ème} rencontre des écrivains du limousin aura lieu le 1^{er} mai, en partenariat avec France Bleu Limousin. Il y aura 15 auteurs présents dans la salle de la mairie. Le budget de cette manifestation s'élève à 300 €.

Pour le jumelage l'annonce est consultable sur le site TWINNIG.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 00.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} AVRIL 2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 MARS 2010

PRESENTS : M. PATIER, M. CAILLAUD, M. DRUAUX, Mme GAILLOT, Mme BALARD, Mme MADORE, M. CHAMAUD, M. BRUTUS, M. LALLEMAND, M. CHAUMEIL, Mme PRIOLLAUD, M. LABRUNE, Mme TRABAC

ABSENTS EXCUSES : M. LEBLANC (procuration à M. PATIER) et M. SARRE (procuration à M. BRUTUS)

M. CAILLAUD est élu secrétaire de séance.

Sur proposition de M. le Maire, Le Conseil Municipal a observé une minute de silence en hommage à M. NARDOT, Maire de Château-Chervix et Président de la Communauté de Communes de l'Issaure, décédé le 31 mars 2010.

Avant de commencer la séance, M. PATIER souhaite une bonne retraite à M. CHAMAUD qui a cessé son activité au 31 mars 2010.

La lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 5 mars 2010 est faite par M. DRUAUX.

M. CHAMAUD informe l'assemblée que Monsieur MALABRE siège toujours au Syndicat d'Electrification de la Haute-Vienne. En ce qui concerne l'assainissement au lieu dit « Le Pont Vieux », M. CHAMAUD affirme que les trois maisons dont il avait été question au dernier conseil ne sont pas raccordées au tout à l'égout. Il va falloir le signaler au cabinet chargé de faire l'étude.

ORDRE DU JOUR :

A/ APPROBATION COMPTE GESTION 2009 :

1) Budget Principal

Mme ALAZARD, Trésorière, présente chapitre par chapitre le compte de gestion de l'exercice 2009 du budget communal. Les écritures se résument ainsi :

Investissement :

Résultat de l'exercice : - 120 596,02 €

Résultat clôture exercice 2008 : + 146 138,96 €

Résultat de clôture 2009 : + 25 542,94 €

Fonctionnement :

Résultat de l'exercice : + 261 349,46 €

Résultat clôture exercice 2008 : 0 €

Résultat de clôture 2009 : + 261 349,46 €

Le Conseil Municipal approuve sans réserve, ni observation, le compte de gestion de l'exercice 2009 du budget communal dressé par Mme ALAZARD.

2) **Budget Assainissement**

Mme ALAZARD, Trésorière, présente chapitre par chapitre le compte de gestion de l'exercice 2009 du budget assainissement. Les écritures se résument ainsi :

Investissement :

Résultat de l'exercice : - 21 135,89 €

Résultat clôture exercice 2008 : + 64 639,56 €

Résultat de clôture 2009 : + 43 503,67 €

Fonctionnement :

Résultat de l'exercice : + 4 207,10 €

Résultat clôture exercice 2008 : + 25 670,83 €

Résultat de clôture 2009 : + 29 877,93 €

Le Conseil Municipal approuve sans réserve, ni observation, le compte de gestion de l'exercice 2009 du budget assainissement dressé par Mme ALAZARD.

3) **Budget CCAS**

Mme ALAZARD, Trésorière, présente chapitre par chapitre le compte de gestion de l'exercice 2009 du budget CCAS. Les écritures se résument ainsi :

Fonctionnement :

Résultat de l'exercice : - 22,11 €

Résultat clôture exercice 2008 : + 3 366,55 €

Résultat de clôture 2009 : + 3 344,44 €

Le Conseil Municipal approuve sans réserve, ni observation, le compte de gestion de l'exercice 2009 du budget CCAS dressé par Mme ALAZARD.

4) **Budget Bulletin Municipal**

Mme ALAZARD, Trésorière, présente chapitre par chapitre le compte de gestion de l'exercice 2009 du budget du bulletin municipal.

Considérant que toutes les écritures sont conformes, le Conseil Municipal approuve sans réserve, ni observation, le compte de gestion de l'exercice 2009 du budget du bulletin municipal.

B/ APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2009

1) **Budget principal**

Mme ALAZARD Céline, Trésorière, présente le compte administratif du budget de la commune pour l'exercice 2009.

Pour la section de fonctionnement, les dépenses et les recettes aux différents chapitres donnent les résultats suivants :

Dépenses réelles :		959 228,25
Recettes réelles :		1 220 577,71
Excédent de l'exercice :	+	261 349,46
Résultat reporté :	+	0.00
Résultat cumulé	+	261 349,46

Pour la section d'investissement, les dépenses et les recettes aux différents chapitres donnent les résultats suivants :

Dépenses réelles :		590 153,93
Recettes réelles		469 557,91
Résultat de l'exercice :	-	120 596,02
Résultat report	+	146 138,96
Résultat cumulé :	+	25 542,94

Mr le Maire quitte la salle. Monsieur CHAMAUD précise que n'ayant pas voté le budget primitif 2009, il estime devoir voter contre le compte administratif. Monsieur CAILLAUD soumet le compte administratif au vote.

Le compte administratif 2009 du budget principal est approuvé à 8 voix pour et 5 voix contre.

2) Budget Assainissement

Mme ALAZARD Céline, Trésorière, présente le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2009.

Pour la section de fonctionnement, les dépenses et les recettes aux différents chapitres donnent les résultats suivants :

Dépenses réelles :		46 594,72
Recettes réelles :		50 801,82
Excédent de l'exercice :	+	4 207,10
Résultat reporté :	+	25 670,83
Résultat cumulé	+	29 877,93

Pour la section d'investissement, les dépenses et les recettes aux différents chapitres donnent les résultats suivants :

Dépenses réelles :		43 798,88
Recettes réelles		22 662,99
Résultat de l'exercice :	-	21 135,89
Résultat report	+	64 639,56
Résultat cumulé :	+	43 503,67

Mr le Maire quitte la salle. Monsieur CAILLAUD soumet le compte administratif au vote. Le compte administratif 2009 du budget assainissement est approuvé à l'unanimité du Conseil.

3) Budget CCAS

Mme ALAZARD Céline, Trésorière, présente le compte administratif du budget CCAS pour l'exercice 2009.

Pour la section de fonctionnement, les dépenses et les recettes aux différents chapitres donnent les résultats suivants :

Dépenses réelles :		22,11
Recettes réelles :		0,00
Déficit de l'exercice :	-	22,11
Résultat reporté :	+	3 366,55
Résultat cumulé	+	3 344,44

Mr le Maire quitte la salle. Monsieur CAILLAUD soumet le compte administratif au vote. Le compte administratif 2009 du budget CCAS est approuvé à l'unanimité du Conseil.

C/ VOTE AFFECTATION DE RESULTATS DE L'EXERCICE 2009

1) Budget principal :

Madame ALAZARD présente l'affectation de résultats envisagée. Vu les résultats figurant au compte de gestion, considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	/
- Excédent d'investissement antérieur reporté	+ 146 138,96

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2009 :

- Solde d'exécution de l'exercice :	- 120 596,02
- Solde d'exécution cumulé :	+ 25 542,94

Restes à réaliser au 31/12/2009 :

- Dépenses d'investissement :	5 382,00
- Recettes d'investissement :	0,00
	<hr/>
Solde :	- 5 382,00

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2009 :

- Rappel du solde d'exécution cumulé :	+ 25 542,94
- Rappel du solde des restes à réaliser :	- 5 382,00
	<hr/>

Besoin de financement total : + 20 160,94

Résultat de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice :	+ 261 349,46
- Résultat antérieur :	+ 0,00

Total à affecter	+ 261 349,46
------------------	--------------

Monsieur PATIER propose d'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2009 à l'article 1068 de la section d'investissement.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

A l'unanimité, le conseil décide d'affecter 261 349,46 € à l'article 1068 de la section d'investissement.

2) Budget Assainissement :

Madame ALAZARD présente l'affectation de résultats envisagée. Vu les résultats figurant au compte de gestion, considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	+ 25 670,83
- Excédent d'investissement antérieur reporté	+ 64 639,56

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2009 :

- Solde d'exécution de l'exercice :	- 21 135,89
- Solde d'exécution cumulé :	+ 43 503,67

Restes à réaliser au 31/12/2009 :

- Dépenses d'investissement :	6 637,80
- Recettes d'investissement :	0,00

Solde	6 637,80
-------	----------

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2009 :

- Rappel du solde d'exécution cumulé :	+ 43 503,67
- Rappel du solde des restes à réaliser :	6 637,80

Besoin de financement total :	+ 36 865,87
-------------------------------	-------------

Résultat de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice :	+ 4 207,10
- Résultat antérieur :	+ 25 670,83

Total à affecter	+ 29 877,93
------------------	-------------

Monsieur PATIER propose d'affecter 7 324 € à l'article 1068 de la section d'investissement et de reporter 22 553,93 € à la section de fonctionnement. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

A l'unanimité, le conseil décide d'affecter 7 324 € à l'article 1068 de la section d'investissement et de reporter 22 553,93 € à l'article 002 de la section de fonctionnement.

3) Budget CCAS

Madame ALAZARD présente l'affectation de résultats envisagée. Vu les résultats figurant au compte de gestion, considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	+ 3 366,55
- Excédent d'investissement antérieur reporté	+ 0,00

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2009 :

- Solde d'exécution de l'exercice :	+ 0,00
- Solde d'exécution cumulé :	+ 0,00

Restes à réaliser au 31/12/2009 :

- Dépenses d'investissement :	0,00
- Recettes d'investissement :	0,00

Solde 0,00

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2009 :

- Rappel du solde d'exécution cumulé :	+ 0,00
- Rappel du solde des restes à réaliser :	+ 0,00

Besoin de financement total : + 0,00

Résultat de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice :	- 22,11
- Résultat antérieur :	+ 3 366,55

Total à affecter + 3 344,44

Monsieur PATIER propose de reporter 3 344,44 € à l'article 002 de la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

A l'unanimité, le conseil décide d'affecter 3 344,44 € à l'article 002 de la section de fonctionnement.

D/ TAXES LOCALES – TAUX D'IMPOSITION 2010

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2010 établi par les services fiscaux,

Vu les bases d'imposition prévisionnelles pour 2010,

Et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'augmenter la fiscalité de 1% en 2010 et de fixer les taux par application de la variation proportionnelle ce qui donne les résultats suivants :

- taxe d'habitation : 9,30 %
- taxe foncière bâtie : 17,71 %
- taxe foncière non bâtie : 42,19 %
- taux relais : 13,57 %

E/ TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Monsieur le Maire propose d'augmenter le taux d'enlèvement des ordures ménagères de 2 % ce qui fixe le taux applicable à 13,02 % permettant l'obtention d'un produit s'élevant à 105 746 €. Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.

F/ SUBVENTIONS 2010

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder pour l'année 2010 les subventions suivantes :

AGPB	3794 €
COMITE DES FETES	900 €
AMICALE SOLEIL D'AUTOMNE	255 €
FNACA	178 €
FNATH	94 €
GROUPE FOLKLORIQUE	153 €
AMIS DES FLEURS	220 €
SHABBL	146 €
ARTISANS ET COMMERCANTS	172 €
CONCILIATEUR	40 €
PREVENTION ROUTIERE	45 €
SECOURS POPULAIRE	55 €
VOYAGE ECOLE	1000 €
CRCL TOUR DU CANTON	175 €
DUPUYTREN	153 €
ASSOCIATION COLLEGE	170 €
AMICALE POMPIERS	349 €
USEP	120 €
COMICE AGRICOLE	1200 €
JEUNES AGRICULTEURS	296 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accorder les subventions énumérées ci-dessus et précise que les sommes nécessaires seront inscrites à l'article 6574 du BP 2010.

G/ AMORTISSEMENTS

1) Budget Principal

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'amortir les études réalisées en 2009 (relatives à la ZA Chabanas) qui n'ont pas donné lieu à la réalisation de travaux. Il propose d'amortir les études réalisées pour un montant de 7 953,40 € sur 5 ans. Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la durée proposée par M. le Maire et précise que les études seront amorties dès 2010.

2) Budget Assainissement

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'amortir les études, les travaux et les subventions réalisés au budget assainissement. Il propose d'amortir les études réalisées pour un montant de 17 819,18 € sur 5 ans, les travaux réalisés pour un montant de 707 349,59 € sur 50 ans et les subventions obtenues pour un montant de 174 039,26 € sur 50 ans. Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les durées d'amortissements proposées par M. le Maire et précise que les études, les travaux et les subventions seront amortis dès 2010.

H/ ACHAT D'UN TRACTEUR TONDEUSE

Des devis ont été demandés pour l'achat d'un tracteur. Deux entreprises nous proposent un préfinancement.

LIMAGRI-MOREAU : Prix 16 146 € TTC - crédit taux 0% sur 48 mois - mensualité 302,08 € + reprise TTC 1 646 €,

DOUSSAUD : Prix 16 197,42 € TTC – crédit taux 0% sur 48 mois mensualité 338 € TTC + reprise TTC 1500 €.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer. Après délibération, le Conseil Municipal accepte la proposition de l'entreprise DOUSSAUD, autorise le Maire à signer les documents relatifs à l'emprunt à contracter auprès de John Deere Crédit et précise que les crédits seront prévus au budget primitif 2010.

I/ CREATION POSTE D'ENSEIGNANT

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Inspecteur d'Académie de Limoges qui envisage l'ouverture d'un poste d'enseignant sur le RPI St-Hilaire Bonneval – Pierre-Buffière pour la rentrée de septembre 2010 avec une moyenne de 24.44 élèves par classe. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à la création du poste d'enseignant pour la rentrée 2010.

J/ VOTE BUDGET PRIMITIF 2010

1) Budget Principal

Le budget primitif de la commune est présenté chapitre par chapitre par Mme ALAZARD. La section de fonctionnement est équilibrée à 1 138 227 € ; la section d'investissement est équilibrée à 511 297,40 €.

Monsieur le Maire présente dans le détail les dépenses et les recettes inscrites au budget primitif. Mr Chamaud trouve délicat de voter un budget basé sur des recettes non certaines. Mr PATIER souligne qu'aucune dépense ne serait engagée sans qu'en face une recette soit disponible.

Mr CAILLAUD signale que le dossier relatif à la vente de l'Hôtel Dupuytren avance. Une banque a bien voulu soutenir le projet de Mr FRUGIER. OSEO accepte de cautionner Mr FRUGIER. Par contre, une réponse est attendue fin mai, début juin du Conseil Régional qui doit statuer sur la subvention qui sera attribuée au projet de Mr FRUGIER. La mairie soutient Mr FRUGIER qui fait preuve d'une grande patience face à la mauvaise foi des banques et les lenteurs administratives.

Mr LABRUNE est surpris de ne pas voir apparaître dans l'état des dépenses prévisionnelles d'investissement les dépenses liées à l'achat du photocopieur réalisé en 2009 par la commune. Mr CAILLAUD souligne que les dépenses liées au photocopieur relèvent de la section de fonctionnement. Mr LABRUNE souhaiterait connaître le bilan de la régie « photocopies » pour l'année 2009. Mme ALAZARD fournira les documents. Mr DRUAUX fera le point pour le prochain conseil.

Le budget est voté à 11 voix pour et 4 abstentions.

2) Budget Assainissement

Le budget primitif de l'assainissement est présenté chapitre par chapitre par Mme ALAZARD. La section de fonctionnement est équilibrée à 76 357,93 € ; la section d'investissement est équilibrée à 91 393,67 €.

Aucune observation n'est faite suite à la présentation de ce budget.

Le budget est voté à l'unanimité.

3) Budget CCAS

Le budget primitif du CCAS est présenté chapitre par chapitre par Mme ALAZARD. La section de fonctionnement est équilibrée à 3 394,44 €.

Aucune observation n'est faite suite à la présentation de ce budget.

Le budget est voté à l'unanimité.

K/ MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL

Deux agents de la commune seront mis à disposition de la Communauté de Communes Briance Roselle pour assurer la gestion et l'entretien quotidien du Camping de Chabanas pour la période du 15 mai au 30 septembre. Deux conventions seront établies avec la Communauté de Communes Briance-Roselle.

Après délibération, le conseil municipal unanime autorise cette mise à disposition.

QUESTIONS DIVERSES

Projet Chabanas :

Monsieur CAILLAUD informe l'assemblée que le permis d'aménager de la zone de Chabanas a été déposée aujourd'hui même à la mairie.

Poubelles chemin la Croix du Titan

Mr Chaumeil demande si des poubelles vont être achetées pour les résidents du chemin de la croix du titan. Mr PATIER dit que l'achat a été prévu au BP2010.

Gymnase

Mr CHAMAUD s'interroge sur le fait que le gymnase soit parfois allumé la nuit notamment le jeudi 25 mars 2010 à 5h30. Il demande s'il y a une raison particulière. L'ensemble de l'assemblée semble assez surprise. Personne ne peut lui apporter une réponse.

Mr Patier en profite pour signaler qu'à deux reprises des débordements importants ont eut lieu à la salle de l'Abbaye et qu'il allait falloir repenser au mode de fonctionnement de cette location pour éviter à l'avenir de nouveaux dérapages. Il faut également s'interroger sur les modalités actuelles de mise à disposition des salles aux associations. Mme GAILLOT et Mr DRUAUX étudient les possibilités.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h05.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNI LE 28 JUIN 2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2010

PRESENTS : MM PATIER, LEBLANC, CAILLAUD, DRUAUX, Mmes GAILLOT, BALARD, MADORE, TRABAC, MM. SARRE, CHAMAUD, BRUTUS, LALLEMAND, CHAUMEIL, Mme PRIOLLAUD, M. LABRUNE

M. BRUTUS est élu secrétaire de séance.

Avant le début de la séance il est procédé en la présence de M. le Maire de la Commune de St Jean Ligoure au tirage au sort des jurés d'assise.

La lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 5 mars 2010 est faite par M. DRUAUX.

Observations : M. Chamaud précise que si M. Malabre siège toujours au Syndicat Energie Haute Vienne, il devrait faire un rapport au moins deux fois par an. Il précise également qu'il a été surpris d'apprendre que le nouveau tracteur avec été acheté avec un emprunt à taux 0% alors qu'il n'en avait jamais été question. Pour la lumière dans le gymnase, il souhaite préciser qu'il s'agit de l'employée qui fait le ménage des sanitaires.

Mme Balard demande s'il sera question du bilan du photocopieur ce soir ? M. le Maire précise que cette question sera bien abordée.

ORDRE DU JOUR :

LOCAL 3^{ème} AGE -GVA

Le GVA n'a conservé que 2 bureaux et en a libéré deux au premier étage. Au rez-de-Chaussé, les locaux restent à disposition du 3^{ème} âge. Les deux bureaux libérés par le GVA, ont pu être mis à dispositions de 4 associations : le secours populaire, l'association Dupuytren, le comité des fêtes et l'association des commerçants et artisans. Le Conseil Municipal, unanime, accepte ces mises à disposition et autorise le Maire à signer les conventions à intervenir.

APPEL D'OFFRES MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX MAIRIE

Dans le cadre des travaux de chauffage de la mairie et pour son accessibilité aux personnes handicapées, il convient de lancer les appels d'offres pour la maitrise d'œuvre de ces deux projets. L'attribution sera faite au mieux disant.

M. Chamaud demande ce qui est prévu ? Pour le Chauffage c'est un système à granulés bois.

Il demande où sera mis le silo ? Le silo sera installé à l'intérieur au sous-sol.

Pour l'accessibilité, il est prévu un ascenseur qui sera placé à l'arrière du bâtiment. M. Chamaud se réjouit de ce choix qui est identique à celui qu'il aurait fait.

APPEL D'OFFRES MAITRISE D'ŒUVRE AMENAGEMENT CENTRE BOURG

Il convient de choisir le maître d'œuvre et le paysagiste pour le dossier de l'aménagement du centre bourg. Mme Balard s'étonne de ce dossier dont il n'avait pas été question jusqu'à lors. M. le Maire explique que ce dossier est intéressant car il permet l'intégration du parking derrière la mairie, la sécurisation de l'avenue, l'aménagement paysager. De plus ce programme s'inscrit dans la continuité du travail déjà fait.

M. Chamaud pense qu'il serait plus judicieux de faire l'effacement des réseaux dans le bas du bourg. M. Caillaud trouve que c'est mieux de faire dans la continuité. M. Chamaud maintient que c'est un tort. Pour l'aménagement du centre bourg, il précise que tout avait été prévu dans le plan de référence. Par contre le parking de la place de la mairie ne comptait plus qu'une dizaine de places.

M. Chaumeil s'inquiète au niveau de la sécurité pour l'accès au parking car il faut couper la route.

Le Conseil Municipal autorise son maire à procéder aux appels d'offres à 10 voix pour et 5 abstentions.

DEGAT DES EAUX –HOTEL DUPUYTREN

Il y a eu un dégât des eaux à l'hôtel Dupuytren sur la terrasse à l'arrière. Compte tenu de la vente de cet immeuble, les travaux ne seront pas réalisés et il se serait judicieux de reverser cette indemnisation au nouveau propriétaire M. FRUGIER. Le Conseil Municipal, unanime accepte de reverser l'indemnisation de l'assurance d'un montant de 3287,95 €.

AFFECTATION AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter la cour de la mairie au domaine public pour son aménagement en parking. M. Chamaud dit que c'est une erreur et qu'une cour de mairie ne devrait pas être accessible au public. M. le Maire pense que la principale gêne sera pour les employés communaux, mais il faut se rendre à l'évidence les places de stationnement manquent.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à 10 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions.

ADHESION SPA

M. le Maire propose de renouveler l'adhésion de la commune à la SPA pour l'année 2010. La cotisation est de 0.18 cts par habitant, soit une cotisation totale de 206,10 €. Le Conseil Municipal accepte cette adhésion à l'unanimité.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE SEJOURS EN COLONIE

Le Conseil municipal décide d'accorder une participation de 50 € par enfant pour un séjour à la colonie de Suzac-Meschers. Le Conseil Général n'attribue une aide aux familles que sous la condition que les communes dont dépendent les familles, ont elles-mêmes, accordé leur participation.

CESSION GRATUITE

Dans le cadre de la création de la Maison de la solidarité par le Département, il convient de prononcer la cession gratuite du bâtiment et du terrain cadastré AD 29, au Conseil Général. Le bâtiment sera affecté au 1^{er} étage en un logement et des bureaux à

vocation sociale pour la MSD. Ces travaux seront réalisés en premier. Au rez-de chaussée seront fait des bureaux dont 2 seront mis à disposition gratuitement à la mairie de Pierre-Bufferie, travaux prévus en 2012. L'accès se fera par le passage entre la poste et le bâtiment. Le Conseil Municipal unanime accepte cette cession gratuite et donne tout pouvoir au Maire pour signer les actes à intervenir.

VERIFICATIONS DES EXTINCTEURS

M. le Maire présente un devis de l'entreprise SOFITEC d'un montant de 808 € H.T., pour la vérification des extincteurs de la mairie. M. Leblanc précise que par rapport à l'entreprise qui faisant ces vérifications on économise plus de 200 €. Le conseil municipal unanime accepte la proposition de l'entreprise SOFITEC.

SITE INTERNET

M. Druaux précise que cette question sera abordée au prochain conseil car tous les éléments ne sont pas encore en sa possession.

TARIFS PHOTOCOPIES

M. Druaux rappelle que les tarifs précédents n'étaient prévus que jusqu'à 5000 copies et plus, au vu des consommations, il propose de rajouter un tarif pour les 10000 copies et plus et pour permettre l'accessibilité de ce tarif à certaines associations il propose la possibilité de globaliser sur l'année. Le Conseil Municipal approuve cette modification de tarif.

M. Druaux présente maintenant le bilan de la régie photocopies. Les dépenses s'élèvent à la somme totale de 10 128,68 €, le montant des recettes s'élève à la somme de 4560,90 € soit un déficit de 5567,78 €.

REGLEMENT ET CONVENTION SALLE DE L'ABBAYE

Jusqu'à maintenant il n'y avait pas de règlement et la caution pour les dommages s'élevait à 50 €. Vu sa gratuité pour les habitants de la commune elle est souvent réservée. Il convient de réglementer l'utilisation de la salle de l'Abbaye afin d'éviter tout désordre et d'assurer la tranquillité des habitants qui se trouvent proches de cette salle.

A cette fin, un règlement précisant les modalités d'utilisation de la salle, a été présenté à l'assemblée et remis à chaque membre. Pour chaque utilisation, hors programmation habituelle, une convention sera signée entre l'utilisateur et la mairie. La caution pour dommages éventuels sera fixée à 150 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve le règlement tel que présenté. Autorise son maire à signer les conventions à intervenir avec les futurs utilisateurs. Fixe la caution pour dommages à 150 €.

Le journal municipal est distribué à chaque membre du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

ECOLES

M. Leblanc informe :

- de la création d'une classe au sein du RPI, il faut 8 tables, 8 chaises et un tableau blanc pour les petits qui seront commandés à l'UGAP pour un montant de 905,80 € à partager entre les communes.

- Une classe de CM1 a participé à une journée d'escrime et a gagné un voyage de 3 jours aux mondiaux d'escrime à Paris en novembre. Les frais de transports sont payés par l'USEP. Les autres frais s'élèvent à 140 € par enfant pour l'hébergement et les repas. Dimanche au vide grenier l'école a fait un bénéfice de 600 €. Il est proposé de faire comme pour les voyages du collège et de participer à hauteur de 50 € par enfant pour les enfants de Pierre-Buffière. Le Conseil Municipal donne son accord pour que soit versé 50 € par enfant de Pierre-Buffière participant au voyage.

- nous avons souvent des demandes d'inscription scolaire pour des enfants qui ne sont pas domiciliés sur la commune. En accord avec St Hilaire Bonneval les années à venir il conviendrait de demander aux familles de régler la participation aux transports scolaires et de facturer double tarif pour la cantine et la garderie.

M. Brutus informe que lorsqu'il y aura une indécision sur une inscription aux écoles pour des enfants venant de communes extérieures, l'inscription sera examinée par la commission RPI. Une harmonisation des tarifs est également programmée.

COURRIER CCB

M. le Maire demande si tout le monde a bien été destinataire des courriers concernant la Communauté de Communes au sujet de l'éventuel départ de la Commune de St Paul. Quelqu'un a-t-il des remarques à faire ?

M. Chamaud regrette que St Paul, après avoir obtenu ce qu'il voulait, quitte la communauté.

M. le Maire pense que ce qui est intéressant c'est qu'il puisse partir sans que cela mette en péril la communauté.

VILLA D'ANTONE

Une étude va être faite concernant le rachat du domaine. M. Chamaud demande comment sera mis en valeur le site ? Il s'en occupe depuis 1977 et les Antiquités Historiques ne veulent pas que soit faite l'erreur de Chassenon, site difficile à entretenir. En effet tant que le site est sous terre il est protégé et se conserve.

M. Caillaud dit qu'il s'agit de débroussailler, de visualiser en l'état et de rendre accessible le site pour en faire un lieu de promenade. Mme Balard demande qui est propriétaire du terrain ? M. Caillaud précise que c'est la famille Roulet.

Une estimation du prix du terrain a été demandée aux domaines.

ANTENNE COLLECTIVE

Un devis a été demandé pour la mise en état de l'antenne du lotissement, afin de recevoir la TNT. Ce devis s'élève à la somme de 1650 € dont 600 € de location de nacelle. D'autres devis seront demandés.

CINE +

La première séance aura lieu le 25 août. Le film qui sera diffusé sera Shrek 4, la séance sera à 4 €. Ensuite il y aura une séance tous les mois.

CHANGEMENT DE BUREAU OFFICE DE TOURISME

Le nouveau président M. Druaux dit qu'il y a beaucoup de travail à faire et qu'il est en contact avec Mme Fumé pour un tourisme spécial Village Etape.

Mme Gaillot précise qu'il faut se tourner vers le tourisme. M. Chamaud est septique et pense que d'ici peu de temps le tourisme à Pierre-Buffière n'existera plus.

TRAVAUX

Mme Gaillot informe que les travaux sur le chemin qui mène au Pont Romain vont commencer le 5 juillet. Ces travaux ont été confiés à l'association les « Chemins Jacquaires ».

Mme Balard demande s'il y aura possibilité d'emprunter le chemin pendant les travaux ? Oui, il sera possible de passer sur le coté.

M. Caillaud informe que le permis d'aménager a été accordé à l'entreprise Pasquier, pour le ZA de Chabanas.

M. le Maire donne le détail des modifications qui ont été soumises à la commission des sites. Mis à part la parcelle qui se trouve au dessous du lotissement qui ne pourra être construite, les autres modifications ont reçu un avis favorable.

M. CHAMAUD signale que dans le site de Pierre-Buffière, il y a deux blasons différents qui ont été mis en ligne. Celui qui a la couronne comtale est une erreur, il faudrait l'enlever. Seul celui qui était sur l'entête des courriers est juste.

Egalement il a remarqué qu'il manquait le nom du Président de la Société Historique.

Il signale que l'autre jour avec les pluies, il y a eu une inondation en bordure du Blanzou et que si rien n'est fait et que les pluies se font plus importantes tout risque d'être emporté.

Pour les arbres du lotissement, sera-t-il fait quelque chose ? Ces arbres risquent d'être déstabilisés il faudrait prendre conseil auprès d'un professionnel.

Il a constaté également qu'il n'y avait plus de flamme au camping. Réponse : Elle est abimée et n'a pu être remise.

Il souhaite connaître à qui l'herbe a été attribuée. Réponse : à M. Laplaud de Traslage qui était le plus offrant.

M. Chamaud indique également que les panneaux du circuit du patrimoine ont besoin de nettoyer et de revernir.

Pour la St Barbe, il a été annoncé des recrutements chez les pompiers. Il souhaite connaître où en est le recrutement au niveau des employés communaux ? M. le Maire informe que Daniel Barget n'a pas donné suite à son incorporation.

M. Chamaud s'étonne que cette année pour la cérémonie commémorative du 18 juin, M. le Maire n'ai pas été présent. En effet M. le Maire indique que cette année il a dû s'absenter et qu'il avait confié cette tâche à M. Leblanc. M. Brutus pense qu'il peut arriver

qu'un Maire rate une cérémonie. M. Chamaud fait remarquer qu'il n'a jamais raté aucune cérémonie du 18 juin.

M. Chaumeil s'inquiète des grandes difficultés rencontrées par le CLSH semble-t-il causées par les retards de paiement de la CAF.

Mme Balard s'insurge de l'état du site de Chabanas après le vide grenier et précise qu'il faudrait faire le tri dans tout ce qui a été laissé sur place. Elle regrette que ce ne soit pas l'association qui fasse le tri.

M. Chaumeil demande à ce que soit taillé le rond point de la rue Jean Paul Sarre pour des raisons de sécurité et de visibilité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNI LE 30 AOUT 2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/08/2010

PRESENTS : MM PATIER, LEBLANC, CAILLAUD, DRUAUX, Mmes GAILLOT, BALARD, MADORE, TRABAC, MM. SARRE, CHAMAUD, BRUTUS, LALLEMAND, CHAUMEIL, Mme PRIOLLAUD, M. LABRUNE

M. LALLEMAND est élu secrétaire de séance.

La lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 18 juin 2010 est faite par M. DRUAUX.

Observations : Mme Balard demande des précisions sur le bilan du photocopieur et sur le déficit. Est-il égal à l'édition du bulletin municipal ? M. Druaux précise que le déficit ne représente pas que l'édition du bulletin municipal, mais également l'édition du journal trimestriel d'information et les copies couleurs réalisées par le secrétariat.

M. Chamaud regrette que la Commune de St Paul quitte la Communauté de Communes Briance Roselle pour rejoindre St Léonard et demande à ce que soit corrigé « qu'ils avaient obtenu ce qu'ils voulaient » par « qu'ils avaient obtenu l'Ecole de Musique ». Pour les problèmes de la rivière il précise qu'il avait signalé ce problème depuis au moins 6 mois. Egalement il tient à faire remarquer que ce n'est pas les cérémonies du 18 juin qu'il n'avait jamais raté, mais aucune cérémonie.

ORDRE DU JOUR :

REGLEMENT INTERIEUR DEPARTEMENTAL DECHETTERIE

Monsieur le Maire informe que les nouvelles cartes magnétiques pour la déchetterie sont en train d'être délivrées aux habitants de la Commune. L'informatisation sera effective à compter du 15 septembre 2010. A cette date il convient d'adopter le Règlement Intérieur Départemental applicable à toutes les déchetteries. Le règlement ne présente pas de grands changements par rapport à celui qui était en vigueur jusqu'alors, sauf au niveau des professionnels. Il n'y a plus de pesées ce qui gagne du temps. Ces pesées, depuis que le SYDED avait pris en charge le bas de quai, étaient devenues inutiles pour la facturation à Vicq-sur-Breuilh et Magnac-Bourg. Ce gain de temps sera utilisé pour la lecture des cartes des utilisateurs.

Le Règlement Intérieur Départemental des Déchetteries est adopté à l'unanimité.

ADMISSION EN NON VALEUR

Vu l'état des créances dressé par Mme le Trésorier Municipal, il apparait que des sommes ne pourront être récupérées, considérant que les personnes concernées sont insolvables ou introuvables.

Le Conseil Municipal, décide d'admettre en non-valeur les créances proposées pour un montant de 132,86 € au budget principal.

CONTRAT DE MAINTENANCE MATERIEL INFORMATIQUE

Monsieur le Maire rappelle que le matériel informatique du secrétariat de mairie a été renouvelé. Au terme de la garantie, la CERIG propose un contrat de maintenance pour ce matériel au tarif de 300 € annuel, a effet du 1^{er} mars 2011 pour une durée de 3 ans. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte cette proposition de contrat de maintenance de matériel.

PADD

Vu, la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbain ;

Vu, la loi n° 2003-152 du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat ;

Vu, les articles L. 110, L. 121-1, L. 121-3 et suivants, et en particulier l'article L. 123-9 du code de l'urbanisme relatif au débat sur le projet d'aménagement et de développement durable,

Vu, la délibération en date du 18/05/2010 ayant prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme et organisant les formalités de concertation, conformément à l'article L 300-2

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil a décidé par délibération en date du 18/05/2006 de prescrire l'élaboration d'un plan local d'urbanisme. Il expose que la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain a introduit l'obligation pour les communes d'élaborer un projet d'aménagement et de développement durable lors de l'élaboration de leur plan local d'urbanisme. De plus, ce projet d'aménagement et de développement durable doit, en application de l'article L. 123-9 du code de l'Urbanisme, faire l'objet d'un débat au sein de l'assemblée délibérante de la commune au minimum deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme par le conseil municipal

Monsieur le Maire donne lecture des orientations dégagées en matière d'aménagement et de développement durable : et précise que ce débat a lieu après consultation et arrêté de la commission des sites du 19/07/2010 autorisant la commune à ouvrir à l'urbanisation certaines parcelles.

Suite au débat, le Conseil Municipal ne formule aucune observation sur le PADD tel que proposé.

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu, le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne acte au maire du débat sur le projet d'aménagement et de développement durable organisé dans le cadre de la révision du PLU de la commune sur la base du document ci-annexé proposé par le maire.

SYTEPOL

Par le Syndicat de transport d'eau potable de l'ouest de Limoges (SYTEPOL) a pour objet d'assurer la construction et l'entretien d'une canalisation de transport d'eau potable reliant Limoges à Rochechouart et Saint-Junien et est également compétent pour mener les études préalables à la construction de ladite canalisation.

S.I.A.E.P. Vienne Briance Gorre qui regroupe actuellement 45 Communes, souhaite le renforcement par substitution de la production d'eau potable, selon les besoins internes et les possibilités techniques offertes par la Ville de Limoges en termes de production et par le SYTEPOL en matière de transport.

Du fait de cette demande d'adhésion du S.I.A.E.P. V.B.G., le SYTEPOL doit modifier ses statuts pour devenir un syndicat mixte.

Son objet sera alors d'assurer, non seulement la construction et l'entretien de la canalisation entre Limoges, Rochechouart et St-Junien, mais aussi la construction et l'entretien de canalisations précédente aux Communes concernées par ce renforcement de la production et membres du S.I.A.E.P. V.B.G.

La contribution de chaque membre au SYTEPOL restera déterminée chaque année par délibération du Comité Syndical, régularisée en fin d'exercice, en fonction de l'utilisation réelle des canalisations, constatée durant l'année écoulée.

Le Conseil Municipal unanime :

- accepte la demande d'adhésion au SYTEPOL du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE (S.I.A.E.P. V.B.G.).
- accepte favorablement la transformation du SYTEPOL en syndicat mixte, du fait de l'adhésion du S.I.A.E.P. V.B.G.
- approuve les nouveaux statuts du SYTEPOL
- accepte de notifier la présente délibération, visée en Préfecture, au SYTEPOL et aux maires des communes de Limoges, Rochechouart et St-Junien.
- accepte de solliciter le Préfet de la Hte-Vienne, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter l'adhésion au SYTEPOL du S.I.A.E.P. V.B.G. et d'approuver les nouveaux statuts du SYTEPOL, qui deviendra syndicat mixte.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Convention de partenariat

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la mission d'Autorité Organisatrice de second rang (AO2), n'est plus assurée par le Syndicat des Transports Scolaires de Pierre-Buffière et dans le cadre de la nouvelle organisation des transports scolaires, le Département délègue cette mission aux communes. Afin de contractualiser cette compétence, un projet de convention est soumis à l'approbation du conseil municipal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime, accepte, sans observation, le projet de convention de partenariat relative aux services réguliers de transport public destinés à titre principal ou exclusif à la desserte des établissements scolaires.

Facturation aux élèves hors zone

Jusqu'à lors, les communes du RPI prenaient en charge les frais de transports scolaires qui s'élèvent à 250 € annuels par élève hors zone transporté.

Pour réduire ces surcoûts, M. le Maire propose de modifier les tarifs scolaires ; cantine, garderie, transports scolaires, comme suite :

Pour les enfants de Pierre-Buffière et St Hilaire Bonneval :

Cantine : 2 €/ repas/ enfant

Garderie : 2 €/jour/enfant (indivisible)

Navette RPI : gratuit

Pour les enfants ne résidant pas sur Pierre-Buffière et St Hilaire Bonneval :

1°) Enfants déjà scolarisés sur le RPI :

Cantine : 2 €/ repas/ enfant

Garderie : 2 €/jour/enfant (indivisible)

Navette RPI : Participation des familles 250 € pour chaque enfant transporté, subventionné par la Commune à hauteur de 65 €/enfant pour le 1^{er} enfant, 32,50€/enfant à partir du 2^{ème} enfant transporté.

2°) Enfant nouvellement inscrit à compter de la rentrée 2010/2011 :

Cantine : 4 €/ repas/ enfant

Garderie : 4 €/jour/enfant (indivisible)

Navette RPI : Participation des familles 250 € pour chaque enfant transporté.

Le Conseil Municipal, accepte cette modification de tarifs.

REMBOURSEMENT FRAIS INTERNET

M. DRUAUX a effectué le paiement direct par internet des frais correspondants au renouvellement du nom de domaine 57,41 € pour 4 ans et pour l'hébergement du site soit 153,52 €. Il convient donc de lui rembourser le montant de ces dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, autorise M. le Maire à rembourser à M. DRUAUX Vincent la somme de 200,93 € correspondant aux frais de renouvellement de nom de domaine et d'hébergement du site Internet de la Commune.

EMPLOI CAE offices de tourisme Magnac-Bourg/Pierre-Bufferière

M. le Maire informe le Conseil que Mme FUMET, présidente de l'Office de Tourisme de Magnac-Bourg envisage l'embauche d'une personne en CAE, ce type de contrat aidé étant intéressant. Le Conseil Municipal estimant que cette embauche ne correspond pas à un besoin, refuse cette proposition.

SCOT

Le Conseil Municipal n'a aucune observation à formuler concernant le SCOT.

ACHAT EQUIPEMENTS SPORTIFS

Les poteaux de Volley et filets de tennis sont à changer, M. DRUAUX précise que la dépense s'élèvera à 898,50 € H.T. auxquels il conviendra de rajouter des frais de port.

Le conseil municipal unanime autorise M. Druaux à effectuer ce remplacement d'équipements sportifs.

PARTICIPATION FRAIS D'ACHAT MOBILIER RPI

M. LEBLANC informe le Conseil Municipal que suite à la création d'une nouvelle classe, du mobilier scolaire a été acheté pour la somme de 1 057,36 € HT, facturé en totalité à la Commune de Pierre-Bufferière. Comme cela avait été convenu, il convient de demander le remboursement de 50 % du montant total H.T. à la commune de St-Hilaire-Bonneval, soit 528,68 €.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime, autorise le Maire à procéder à la demande de remboursement auprès de la Commune de St-Hilaire-Bonneval, de 50 % des frais d'achat de mobilier pour le RPI, soit la somme de 528,68 €.

QUESTIONS DIVERSES

M. CAILLAUD précise que suite à appel d'offre, le choix du maître d'œuvre pour l'aménagement du centre bourg est le même que pour le Tri Postal, M. PERICAUT. Le Paysagiste est M. VIVIANTE de la Sté ATELIER DE PAYSAGE à Limoges qui a également réalisé le centre bourg de Vicq sur Breuilh.

En ce qui concerne les travaux chaudière et accessibilité de la mairie, le choix du maître d'œuvre s'est porté sur l'offre de M. PERICAUT à 9%.

La vente de l'Hôtel Dupuytren a été signée. M. CHAMAUD a remarqué que les travaux avaient commencé ce matin.

M. le Maire informe le Conseil que la Commune n'est plus en situation d'alerte à la Préfecture.

Un accès handicapés va être réalisé devant la poste. La rampe sera située devant le bâtiment. Elle part de l'entrée du tri postal jusqu'aux escaliers de la poste dont le palier va être agrandi. Cette rampe sera masquée par les massifs de fleurs.

L'enrochement de la Briance va être fait par les employés communaux avec le Syndicat de Voirie.

M. CHAMAUD rappelle qu'il faut repeindre le parapet du pont vieux, mais avant il faut voir avec le serrurier pour la réparation du garde corps. Il faudrait aussi faire couper les bambous qui envahissent.

La première séance de Ciné+ s'est tenue mercredi dernier. Mme GAILLOT précise que ça a été un succès avec 177 entrées payantes, les gens étaient ravis. Prochaine séance en septembre.

La Commune de St Paul souhaite quitter la Communauté de Communes Briance Roselle, ce retrait nécessite un accord des communes, si possible avant le 31 décembre, si non ce sera reporté l'an prochain.

Mme BALARD a vu que les poubelles pour les crottes de chien ont été installées. Elle estime que celle qui a été installée devant la statue, est un manque de respect pour le travail de l'artiste. M. le Maire avait remarqué et cette poubelle va être déplacée dès que possible.

M. LABRUNE, fait remarquer qu'il y a un problème sur la pelouse du stade. M. le Maire précise que l'arrosage est tombé en panne, suite à un problème avec le branchement électrique qui est introuvable, mais c'est réparé maintenant et le gazon commence à reverdir. Mme BALARD dit qu'il faut demander à M. Roulet, c'est lui qui était responsable de ces travaux à l'époque et il devrait savoir où se trouve le branchement. M. LEBLANC précise que lors du passage au tarif jaune le branchement a été changé.

M. LABRUNE demande qui gère le site où les employés communaux mettent les déchets verts ? Ce sont les employés communaux que le gère. Il signale qu'un camion vidange a été vider ces déchets sur ce site. Il y a également des sacs poubelles qui y ont été déposés. Il faudrait être vigilant.

Mme MADORE dit que les fossés ont été très mal fauchés cette année par le Syndicat de Voirie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40. .

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNI LE 7 OCTOBRE 2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/09/2010

PRESENTS : MM PATIER, LEBLANC, CAILLAUD, DRUAUX, Mmes GAILLOT, BALARD, MADORE, TRABAC, MM. SARRE, BRUTUS, LALLEMAND, CHAUMEIL,

ABSENTS EXCUSES : Mme PRIOLLAUD, CHAMAUD, M. LABRUNE

Mme TRABAC est élue secrétaire de séance.

La lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 30 août 2010 est faite par M. DRUAUX. Aucune observation.

ORDRE DU JOUR :

MISE A JOUR DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Dans le cadre du PLU il est nécessaire de mettre à jour le plan de zonage réalisé en 2002, pour identifier les futurs problèmes, et y intégrer la lagune.

Le coût de cette mise à jour s'élève à la somme de 4 754,10 € TTC. Le Conseil Municipal unanime accepte cette proposition.

RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE CENTRE BOURG

Un relevé topographique complémentaire est nécessaire pour la prise en compte du raccordement des travaux en aval et en amont pour permettre une cohérence d'ensemble.

M. le Maire précise que si des conseillers sont intéressés par ce projet, ils peuvent participer à la prochaine réunion.

Le montant des honoraires pour ce relevé topographique s'élève à la somme de 1 453,14 € H.T. Le Conseil Municipal unanime accepte cette proposition.

COTISATIONS AU C.O.S.

Lors de l'Assemblée Générale du 25 mai 2010, le Comité des Œuvres Sociales du Centre de Gestion a constaté que les cotisations des collectivités sont trop faibles. Il souhaite augmenter la part patronale sur 3 ans avec un minimum de 100 €/ agent.

N'ayant pas le choix et dans l'intérêt du personnel, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette hausse de cotisation.

SUBVENTION ZONE DE L'AUBEYPIE

Pour l'extension de la voie communale de l'Aubeypie, des subventions sont sollicités auprès du Conseil Général pour la voirie, et auprès du Syndicat énergie Haute-Vienne pour l'extension d'éclairage public.

SUBVENTIONS CENTRE BOURG

Pour ce projet qui n'est pas encore finalisé, des subventions seront sollicités auprès du Conseil Général. Lorsque le projet sera prêt en novembre ou décembre, les riverains seront consultés.

SUBVENTION PLATEAU MULTI-ACTIVITE

Le coût prévisionnel de l'aménagement du stabilisé est de 110 745,79 € H.T. pour lequel il convient de solliciter des subventions auprès du Conseil Général, du Pays de St Yrieix Sud Haute Vienne sur des crédits de la Région, de l'Etat au titre de la DGE et de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

SUBVENTION MENUISERIES EXTERIEURES MAIRIE

Le coût prévisionnel de ces travaux est de 43 938,94 € H.T. pour lequel il convient de solliciter des subventions auprès du Conseil Général. Les subventions DGE sont déjà attribuées pour 2010.

APPELS D'OFFRES ACCESSIBILITE ET CHAUFFAGE MAIRIE

Il convient de lancer les appels d'offres pour les travaux d'accessibilité et de chauffage de la mairie. Toutefois vu les délais, les travaux de chauffage ne seront programmés qu'au printemps.

RAPPORT SUR LE PRIX DE L'EAU

M. LEBLANC présente le rapport sur le prix de l'eau consultable en mairie. Pour l'année 2009 l'assemblée générale du Syndicat Vienne Briance Gorre a eu lieu le 19/06/2010. Le Syndicat est doté de 3 stations de traitement et de nombreux captages pour l'alimentation en eau potable d'une population de 86 200 hab., représentant 44 128 branchements et une consommation de 4 299 439 m³ ; Les plus gros consommateurs sont toujours Madrange et Les Fayes. Le tarif du m³ est de 1,9351 TTC le m³, en baisse de 11,7 % par rapport à 2008. Pierre-Buffière compte 655 abonnés en 2009 pour 55 851 m³ facturés.

M. le Maire indique qu'il va rencontrer le Président du Syndicat suite aux analyses non conformes récurrentes depuis 2009.

DIVERS

Mme BALARD fait remarquer que suite aux travaux réalisés par la SAUR, le fossé est resté très sale. Il faudrait faire la remarque à l'entreprise. Il faudrait aussi nettoyer le talus sous l'entreprise Chatenet.

Transports scolaires

Il convient dans le cadre de la convention avec le conseil général pour le transport scolaire de fixer les tarifs pour les élèves du collège. Actuellement nous n'avons aucun élève concerné, mais si le conseil général venait à accepter de transporter des élèves de Pierre-Buffière pour le collège, nous ne pourrions pas répercuter le coût du transport aux familles. La commune décide d'appliquer les tarifs du Conseil Général.

Analyse financière

La commune n'est plus en alerte.

L'analyse financière de la trésorerie fait apparaître les principaux constats :

- Une exploitation maîtrisée sur les trois ans notamment du à une nette diminution des charges.
- Un financement disponible stable, mais fondé sur les dotations publiques.
- Une structure financière équilibrée, FRNG et trésorerie largement positifs.
- Une fiscalité encore modérée, mais offrant une marge de manœuvre limitée.
- Un endettement en diminution, mais encore élevé.

Cette analyse est consultable en mairie.

Camping

Le camping, probablement en raison de la conjoncture, perd chaque année environ une centaine de nuitées depuis 3 ans.

Après analyse, il apparaît que les arrivées se font en début d'après midi et qu'après 20h ce soit plus calme. Seuls juillet et août bénéficient d'une régularité d'arrivées et d'une fréquentation satisfaisante.

Communauté de Communes

Le nouveaux Président de la Communauté de Communes Briançonnais Roselle est M. Christian LATOUILLE.

St Paul devrait effectivement bien se retirer de la Communauté cette année.

La CCBR a un projet une piscine. Cet équipement pourrait voir le jour derrière le camping, sur un terrain qui est en zone UL et qui dispose d'un parking. La période d'ouverture pourrait se situer sur 2 mois ½ à 3 mois. Le coût est d'environ 700 à 800 000 € subventionné à 80 %. Les coûts de fonctionnements sont semble-t-il modérés et représenteraient pour la commune 40 000 €. Par rapport à certains autres équipements ce n'est pas insurmontable et de plus cela contribuerait à augmenter la fréquentation du camping.

Le dossier définitif sera présenté en 2011 pour une ouverture en 2013.

Office de tourisme

Pour l'office de Tourisme, M. DRUAUX fait le bilan d'une bonne fréquentation. Les expositions marchent bien également. Une réunion préparatoire au Téléthon va avoir lieu.

Il signale aussi que le repas des aînés aura lieu le 18 décembre 2010 et les vœux du maire le 8 janvier 2011 à 18 h.

Il a réalisé des statistiques sur le site internet, le taux de fréquentation et les sites référents. Un exemplaire de cette étude est remis à chaque conseiller.

Syndicat de voirie

Suite à la remarque concernant le travail du Syndicat de voirie, il est à noter qu'il y a quelques problèmes, notamment le vieillissement du matériel. Il faudra à l'avenir envisager une autre solution.

Plaque commémorative

Suite à la demande faite concernant la pose d'une plaque commémorative à la gare, le conseil municipal donne son accord de principe pour cette pose de la plaque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00. .

-COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNI LE 16 DÉCEMBRE 2010

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2010

PRESENTS : MM PATIER, LEBLANC, CAILLAUD, DRUAUX, Mmes GAILLOT, BALARD, MADORE, PRIOLLAUD, MM. SARRE, CHAUMEIL,
ABSENTS EXCUSES : Mme TRABAC, MM. CHAMAUD, BRUTUS (donne procuration à M. SARRE), LALLEMAND (donne procuration à M. PATIER), LABRUNE.
M. SARRE est élu secrétaire de séance.

La lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 7 octobre 2010 est faite par M. LEBLANC. Aucune observation.

ORDRE DU JOUR :

PROJET PLU

M. le Maire présente le projet du PLU à l'assemblée et fait le point sur les changements importants.

Certaines zones sont ouvertes à l'urbanisation avec avis favorable de la commission des sites. Au lieu dit Fougeassier, à l'Aubéypie, à Chabanas ouest, aux Vignes avec suppression du point de vue seulement si la création d'une zone de retournement est créée au niveau du nouveau point de vue.

Les zones réservées sont situées, près de la station pour l'assainissement, en dessous du COOP pour l'aménagement d'un parking et déplacement des éco-points, les chemins piétonniers à Puy Violet et entre le nouveau lotissement et le bourg, ainsi qu'autour du cimetière pour agrandissement futur.

Les élus félicitent l'ancien conseil municipal pour avoir choisi Mme BERGERON pour cette révision, elle fait un excellent travail.

ECOLE NUMERIQUE RURALE

La candidature du RPI St-Hilaire-Bonneval et Pierre-Buffière pour bénéficier du plan de développement du numérique dans les écoles rurales a été retenue. M. Le Maire précise que le coût de la participation pour Pierre-Buffière s'élève à la somme de 1 315,61€. La durée d'amortissement est de 5 ans maximum à partir de 2011.

Après délibération, le conseil municipal approuve cette participation et la durée d'amortissement de 5 ans.

TARIFS COMMUNAUX

Le Maire propose d'augmenter les tarifs suivants :

Cadeau de Noël école : 12,50 €/enfant

Droit de place : 0.75 € /m linéaire

Assainissement : 0.80 € / m3 d'eau consommée

Location logement communaux, au vu de l'indice du coût de la construction, les loyers 2010 sont maintenus pour 2011.

Publicité bulletin municipal :

Association des commerçants et artisans de Pierre-Buffière

Encart publicitaire en quadrichromie uniquement			
emplacement dimension	Autre page	Couverture	
		2 ou 3	4
1/8	55€	70€	80€
1/4	100€	120€	140€
1/2	180€	200€	220€
Page entière	340€	350€	370€

Commerçants, artisans et entreprises hors communes

Encart publicitaire en quadrichromie uniquement			
emplacement dimension	Autre page	Couverture	
		2 ou 3	4
1/8	80€	100€	120€
1/4	150€	180€	210€
1/2	280€	340€	390€
Page entière	500€	600€	700€

Les autres tarifs communaux restent inchangés pour 2011.

INDEMNITE TRESORIERE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal propose d'attribuer une indemnité de conseil et de budget au taux maximum à la trésorière. Pour l'année 2010 l'indemnité s'élève à la somme de 567,73 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, fixe le taux de l'indemnité de Conseil au taux maximum.

Décide d'allouer à Mme ALAZARD Céline, Trésorière Municipale, une indemnité arrêtée à la somme de 567,73 €

AUTORISATION DE MANDATEMENT D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2011

Il convient comme chaque année d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2011 les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2010.

Le Conseil Municipal unanime accepte cette proposition.

PERSONNEL COMMUNAL

A compter du 1^{er} janvier 2011, afin de permettre aux agents promouvables de profiter de leur avancement, il convient de modifier le tableau des taux de promotion et le tableau des effectifs comme suit :

GRADES D'AVANCEMENT	TAUX (%)
Adjoint administratif de 1ère classe	100%
Adjoint administratif principal de 2ème classe	100%
Adjoint administratif principal de 1ère classe	100%
Rédacteur	100%
Rédacteur principal	100%
Adjoint technique de 1ère classe	100%
Adjoint technique principal de 2ème classe	100%
Adjoint technique principal de 1ère classe	100%
Agent de maîtrise	100 %
Agent de maîtrise principal	100%

Modification du tableau effectif 2011

Filière Administrative :

Grade	Nombre de postes
Rédacteur	1 temps complet
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	1 temps complet (à partir du 01/09/2011)
Adjoint Administratif de 1ère classe	2 temps complets (1 à supprimer au 31/08/2011)
Adjoint Administratif de 2ème classe	1 temps complet

Filière Technique

Grade	Nombre de postes
Agent de Maîtrise Principal	1 temps complet (au 1 ^{er} janvier 2011)
Agent de Maîtrise	2 temps complets (en supprimer 1 au 31/12/2010)
Adjoint Tec. Principal de 2ème classe	1 temps complet
Adjoint Technique de 1 ^{er} classe	1 temps complet
Adjoint technique de 2ème classe	6 temps complets et 3 temps non complets

Filière Médico-sociale

Grade	Nombre de postes
ATSEM 1ère classe	1 temps complet

M. le Maire informe le conseil municipal que 2 de nos employés vont nous quitter, Jocelyne et Yoann. Le remplacement de Jocelyne a été fait par une personne que nous avons déjà eue en remplacement, qui est très efficace. Pour le remplacement de Yoann ce sera à faire l'an prochain. Il sera plus difficile à remplacer car c'est un très bon élément.

QUESTIONS DIVERSES

Communauté de Communes Briance Roselle : Il y a eu une réunion lundi pour répartir l'actif et le passif. Le montant transféré à la Commune de St Paul par la Communauté s'élève à 529 590,93 €. Le restant de l'actif 1 325 181,21 € et du passif 859 428,35 € restent acquis à la Communauté de Communes.

Vœux : M. le Maire informe que la Commune de St Genest sur Roselle, convie l'ensemble du conseil municipal à sa cérémonie des vœux qui aura lieu le vendredi 7 janvier 2011 à 18 h30, salle polyvalente de St Genest Sur Roselle.

Vente Pasquier : les 2/3 de la vente ont été réglés, le solde sera fait en septembre 2011.

INSEE : au 1^{er} janvier la population de Pierre-Buffière passe à 1162 habitants.

M. LEBLANC informe que l'arbre de Noël des écoles est annulé en raison des intempéries et reporté au 7 janvier.

M. DRUAUX présente la couverture du Bulletin Municipal. Le montant des insertions publicitaire pour cette année s'élève à environ 3400 €.
Pour le repas des aînés il y aura comme l'an dernier l'accordéoniste et pour la 1^{er} fois un caricaturiste.

Mme BALARD fait remarquer que le cèdre n'est plus éclairé, sans doute à cause des illuminations.

M. LEBLANC précise que la scène de la salle festive va être réparée la 1^{er} semaine de janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30. .